

*Proposition présentée par la Commission*

*des visiteurs officiels :*

*Mmes et MM. Esther Alder, Véronique Schmied, Loly Bolay, Michel Ducret, Sophie Fischer, Renaud Gautier, Eric Ischi, Eric Stauffer et Alberto Velasco*

*Date de dépôt: 16 mars 2006*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **Surpopulation dans les prisons genevoises**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la surpopulation carcérale dans les établissements du canton de Genève, en particulier à Champ-Dollon ;
- que la commission des visiteurs a interpellé le Conseil d'Etat durant la précédente législature au travers de ses rapports successifs d'une part et l'indique dans son rapport RD 605 d'autre part ;

invite le Conseil d'Etat

- à présenter au Grand Conseil l'évaluation de toute mesure permettant de répondre de manière urgente à cette situation dramatique tant pour les détenus que pour le personnel afin de prendre la meilleure décision: transferts de détenus en exécution de peine sur d'autres établissements de Suisse, augmentation du nombre de porteurs de bracelets électroniques, construction de bâtiments provisoires, impact de l'introduction du nouveau code pénal sur le nombre de détenus en exécution de peine, transfert des mineurs dans les établissements appropriés, déplacement des juges d'instruction dans les lieux de détention, notamment ;

- 
- à mesurer les raisons qui conduisent Genève à avoir une telle disproportion d’incarcération préventive par rapport aux autres cantons ;
  - à présenter au Grand Conseil une planification des procédures et des travaux des constructions déjà votées.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

D'une part, Genève est au centre d'un bassin de population croissant, expliquant en partie l'augmentation du nombre de détenus.

D'autre part, les lenteurs de l'appareil judiciaire provoquent l'accumulation des dossiers se traduisant par des semaines voire des mois de détention supplémentaires.

Les conséquences de cette situation, sont dramatiques à deux égards.

Premièrement, les détenus voient leurs conditions de détention gravement péjorées en regard des exigences des conventions internationales sur le respect des droit des détenus : surfaces de vie insuffisantes, promenades réduites, visites et paquets drastiquement diminués. Par exemple, les colis ne peuvent être reçus par les détenus que 3 fois dans l'année sur une courte période. Les mineurs sont trop souvent accueillis à Champ-Dollon.

La prison de Champ-Dollon étant un lieu de détention préventive, les ateliers ne sont pas prévus dans le programme de construction, à l'exception de la cuisine, l'entretien et la reliure.

Or, les détenus passent de longs mois en exécution de peine sans accès à une activité à laquelle ils ont droit.

L'accès aux soins médicaux est également problématique.

Les possibilités d'accès aux programmes de réinsertion sont extrêmement faibles.

Deuxièmement, le personnel travaille sous une pression constante, le temps dédié à chaque tâche étant chronométré : délivrance des repas, conduites internes (avocats, ateliers, aumôniers, consultations médicales et dentaires, etc.), appels des détenus, et autres tâches.

Périodiquement, ils doivent gérer des émeutes engageant plus d'une centaine de détenus avec des risques de blessures élevés.

C'est dans ce contexte brûlant, que l'ensemble des commissaires de la commission des visiteurs, conscients de la lourde responsabilité de l'Etat vis-à-vis des personnes détenues, vous demande, Mmes et MM. les députés, d'accepter la présente motion.